

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 30 septembre 2025 à 14h06 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEEN Chrystelle			STEPHAN Marion		
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy			GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	
CFDT	BLENO RONAN	

Assistent à la réunion :

Mme Pauline AMET, Cadre de Santé, site de Guiclan

M. Romain ANSQUER, Responsable de site adjoint, Site de Roscoff

M. Norbert CORDIER, Responsable Investissements Logistiques et Numériques

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mr David GUEGUEN, Responsable Parcours Personnes Agées, Pays de Morlaix

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable du pole Social

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

**ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**

Santé, Sécurité et Conditions de travail

Mardi 23 septembre 2025 à 14h00

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 29 juillet 2025
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*
3. Retour sur la CSSCT du 11 septembre 2025.
4. Information sur les nominations du service technique
5. Avis sur la réorganisation du service restauration et tâches hôtelières*
6. Information sur la nomination du Responsable des Systèmes d'Information
7. Avis du CSE pour former les RP sur le budget du CSE*
8. Information sur le dispositif de retraite progressive.

.. Pôle sanitaire

9. Avis sur le rétro planning des opérations de transfert de la maison Saint Luc vers le site de Perharidy (report)*
10. Avis sur les effectifs liés aux opérations de transfert de St Luc vers Perharidy en 2026*
11. Information sur les capacités d'accueil du service SMR Cardiologie de Ty Yann.
12. Avis sur les Projet des Etablissements Sanitaires de la Fondation 2025-2029*
13. Information sur les Gouvernances temporaires sur les Sites et Service du Pôle Sanitaire
14. Avis sur la présentation des Objectifs stratégiques du CPOM*

Pôle Médico-social

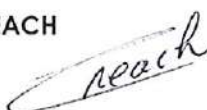
15. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Agent(e) des Services à l'EHPAD de LA Source.
16. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Aide-soignant(e) à l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen
17. Information sur l'évolution du PASA de Saint Vincent Lannouchen.
18. Retour sur l'information du projet d'acquisition de Keraudren

Pôle social

19. Information sur les premières semaines d'ouverture à Ker Liamm
20. Avis sur les grilles horaires des éducateurs sportifs PEAD*

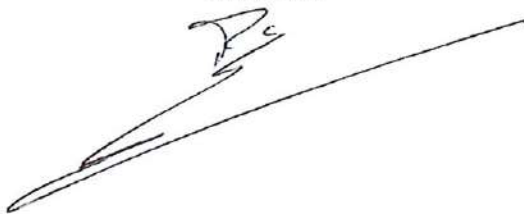
La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



Le Président,

H. BLAIZE



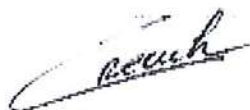
* documents joints

ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 23 septembre 2025
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

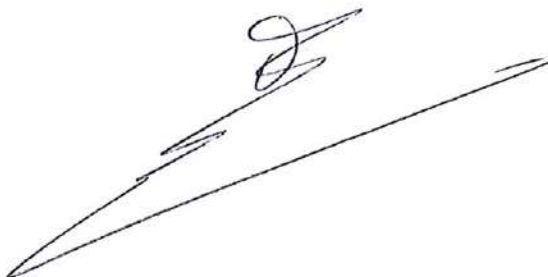
Pôle social

1. Avis sur la grille horaire des éducateurs spécialisés du PFS*

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 23 SEPTEMBRE 2025 APPROUVÉ

Début de la réunion : 14h06

La présidence de la réunion est assurée par M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 29 JUILLET 2025

*Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025 :

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 11 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 4 CONTRE : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Point 7 : Avis du CSE pour former les RP sur le budget du CSE

Mme Michelle CREACH prend la parole à ce sujet. Elle rappelle que lors de la présentation des comptes du CSE il avait été évoqué d'utiliser un budget Formation pour les Représentants de Proximité. Il est donc demandé un avis aujourd'hui.

M. Franck MONFORT précise que le plafond réglementaire prévoit une somme de 1400 €/jour. Il s'agit ici de tabler plutôt sur une somme de 200 €/jour qui correspond à la moitié du seuil légal car la formation en question n'est pas conventionnelle.

Mme Michelle CREACH indique que les frais de route, de restauration et d'hébergement ne sont pas inclus dans la somme. La Formation pourrait avoir lieu en 2026 pour la CGT car l'organisation cette année serait compliquée ce que confirme également M. Yann KERNEUR au sujet du syndicat SUD.

Un avis est demandé donc au CSE :

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 8

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 8 : Information sur le dispositif de retraite progressive

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

- Au 1er janvier 2025, **18 salariés** étaient déjà en retraite progressive.
- **13 salariés** ont demandé à partir en retraite progressive **en 2025**.
- Depuis l'été 2025 : **13 salariés** ont demandé à bénéficier d'une retraite progressive pour le début d'année **2026**.

Pour 2025 :

- 54% des demandes concernaient le site de Perharidy (7 demandes),
- 15% le site de Ty Yann (2 demandes),
- 15% le site de Saint Vincent Lannouchen (2 demandes),
- 8% les SAMSAH (1 demande),
- 8% les SESSAD (1 demande).

Pour 2026 :

- 69% des demandes concernaient le site de Perharidy (9 demandes),
- 15% le site de Saint Vincent Lannouchen (2 demandes),
- 8% le site de Ty Yann (1 demande),
- 8% les SAMSAH/SESSAD (1 demande).

M. ESNAULT souligne qu'il y a eu beaucoup de demandes depuis la parution du décret :

Nouvelles conditions fixées depuis le 1^{er} septembre 2025 : Décret n° 2025-680 du 15 juillet 2025

- Avoir 60 ans,
- Réunir au moins **150 trimestres** (37,5 années) pour la retraite, tous régime de base confondus,
- Exercer une activité réduite ou à temps partiel représentant **entre 40 et 80 %** d'un temps complet.

La majorité des demandes concerne un temps de travail à 50 % :

Temps de travail demandé en 2025	Nombre de salariés
40%	2
50%	6
60%	1
70%	1
80%	3
Total général	13

Il y avait déjà eu des échanges avec les délégués syndicaux au sujet de l'augmentation des demandes. Des courriers ont été envoyés aux salariés demandeurs pour laisser un peu de temps au service des Ressources Humaine de répondre à la demande.

A ce jour une seule demande est en attente. On ne peut donner de réponse spontanée car il faut assurer la continuité des soins.

Mme Michelle CREACH dit que les courriers types reçus par les salariés contredisent les propos de M. ESNAULT : les salariés ont reçu des courriers précisant ne pas pouvoir répondre favorablement à leur demande dans l'immédiat. Il faudrait revoir la formulation du courrier.

M. ESNAULT réfute : les demandes reçues en septembre pour un départ en retraite progressive en janvier 2026 ont toutes été acceptées.

Mme Michelle CREACH constate un manque de communication vis-à-vis des salariés car pour le moment les salariés n'en ont pas eu l'information.

Mme Claire BOURVEN indique que les salariés ont très mal perçu la réception de ce courrier. Ils ont pensé que la fondation allait refuser leur demande, cela a provoqué une perte de confiance, une incompréhension. De plus cela a mis les la parole des syndicats en difficulté.

M. ESNAULT explique qu'il faut laisser du temps au service pour apporter une réponse. Il précise que les courriers indiquent effectivement aux salariés que nous avons bien reçu leur demande mais que nous ne pouvons pas immédiatement répondre favorablement, nous avons besoin avant de nous assurer de la continuité des activités.

Mme Michelle CREACH explique que c'est à cause de ce courrier que le point a été mis à l'ordre du jour mais si tout est accepté C'est une bonne nouvelle.

M. ESNAULT déroule le processus des demandes : il reçoit lui-même les demandes, se renseigne ensuite auprès des cadres du service concerné qui vérifient si la continuité des soins est possible et il peut donner ensuite sa réponse. Il attire l'attention sur la possibilité, à un moment donné, qu'un accord ne soit pas favorable.

Mme Michelle CREACH ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu d'offre de recrutement car dans le courrier il est stipulé une étude attentive de la demande mais on ne voit pas de concret qui justifie de ne pas répondre favorablement dans l'immédiat. Une salariée a eu un refus alors qu'une de ses collègues est arrêtée depuis 1 an ½ et non remplacée, une autre a un refus pour une demande en mars alors que dans ce service il y a beaucoup de CDD...

Arrivée à 14h23 de M. Norbert CORDIER

Point 4 : Informations sur les nominations du service technique

M. CORDIER est invité à prendre la parole à ce sujet.

Suite au départ de Monsieur Dany DEVAUX, Adjoint au Responsable de Service Technique, fin mars 2025 et au départ en retraite de Monsieur Yvon CRENN, Référent Service Technique de Roscoff, fin d'année 2025. Monsieur Cédric MILLET est recruté en tant qu'Adjoint au Responsable Technique pour le remplacement de M. DEVAUX. Monsieur Keijo PETERKEN, quant à lui, est nommé en qualité d'Adjoint pour une durée de 3 mois sur le poste de Monsieur CRENN.

Mme Michelle CREACH demande pourquoi le contrat de M. PETERKEN n'est que de 3 mois et M. CORDIER indique que cela va lui permettre de savoir si le poste lui convient car les promotions internes ne sont pas toujours faciles à prendre pour certains.

Mme Claire BOURVEN souhaite connaître la date de début de ce contrat.

M. CORDIER explique qu'il est déjà en cours.

M. Yann KERNEUR s'enquiert du remplacement de M. PETERKEN par la suite.

M. ESNAULT et M. CORDIER confirment qu'il sera remplacé. Une note de recrutement sera mise à l'affichage en fin d'année.

Point 5 : Avis sur la réorganisation du service restauration et tâches hôtelières

M. CORDIER poursuit sur ce sujet.

Contexte : départ de M. Gael LE VEZO fin 2025.

Actions :

- Monsieur **Cyril ESTORGES**, actuel Responsable restauration à Saint Vincent Lannouchen est nommé adjoint au Responsable Restauration de la Fondation ILDYS au 1^{er} septembre 2025
- Recrutement en cours : un responsable restauration à Saint Vincent Lannouchen.
- Tâches hôtelières : répartition partielle sur les services techniques et services économiques

Nouvelles nominations à l'étage de la restauration car il y a un besoin d'appui très fort.

Répartition et réorganisation des missions :

- Nécessité de renforcer le service restauration
 - Mise en place d'une Gestion de Production de Repas
 - Mise en place d'un suivi renforcé des actions hygiène et sécurité dans la restauration
- Confier les contrats et services liés à l'hôtellerie (nettoyage, lingerie) au service technique.
- Gestion des tenues et chaussures au service achat.
- Pas de modification sur l'organisation sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Mise en œuvre :

- Passation des tâches de **Monsieur LE VEZO** : 4^{ème} Trimestre 2025
- Interlocuteurs : M. ESTORGES, M. MORIN, Mme MAILLARD.

Mme Michelle CREACH demande s'il y aura du temps supplémentaire pour les services économiques et techniques.

M. CORDIER précise qu'il y a un recrutement en cours pour un poste de logisticien en magasin.

Mme Michelle CREACH constate que le poste de M. LE VEZO a été transformé.

M. CORDIER parle plutôt de nouvelle répartition.

Mme Claire BOURVEN demande si la blanchisserie de Saint Vincent Lannouchen sera à la charge de M. RENIER ce que confirme M. CORDIER.

Mme Marion FLOC'H demande pourquoi.

M. CORDIER parle de retard d'organisation par rapport à d'autres établissement : la Gestion de Production assistée par Ordinateur (GPAO) qui est un véritable outil pour la restauration.

M. Franck MONFORT dit avoir du mal à voir clair avec tous les changements et demande s'il est possible de fournir une fiche de poste pour chacune des personnes concernées. Avec les modifications annoncées aujourd'hui cela va créer de l'insécurité chez les salariés.

M. CORDIER comprend très bien et s'engage à fournir les fiches de poste.

Mme Michelle CREACH s'inquiète du nombre important de tâches allouées à M. MORIN. Cela va devenir très compliqué pour lui.

M. CORDIER précise que M. MILLET a des tâches pour soulager M. MORIN et Mme Michelle CREACH dit ne pas être sûre qu'il tienne dans le temps avec la charge de travail.

Mme Michelle CREACH aimerait savoir où va se situer le bureau de M. ESTORGES quand le nouveau responsable de production sera recruté à Lannouchen et M. CORDIER précise qu'il tournera beaucoup sur les différents sites.

Pour M. CORDIER la nouvelle organisation n'est pas incohérente. Il déclare qu'il est impossible de recruter une autre personne avec les compétences de M. LE VEZO.

M. Yann KERNEUR n'est pas d'accord avec ces propos. Il trouve dommage qu'un responsable hôtelier disparaisse. Il faudrait peut-être mettre en place des moyens supplémentaires. Il est à craindre de grosses difficultés à l'avenir.

M. CORDIER poursuit et déclare que l'organisation du service économique est toujours en réflexion (homogénéisation des achats et objectif de politique d'achat groupé).

Mme Michelle CREACH pense qu'il faudrait faire une note d'information pour tenir informés les salariés.

CORDIER confirme.

Mme Michelle CREACH s'informe sur la difficulté à recruter un logisticien et M. CORDIER explique qu'il a été nécessaire de modifier l'annonce parue en juin car les candidats se rétractaient devant les tâches à faire. Le poste a donc été revu en faveur d'un poste de logisticien : 14 candidatures ont été réceptionnées. D'ailleurs après le CSE les entretiens vont débiter.

Tâche	Responsable
Perharidy Gestion de l'équipe Déchets de soins Gestion de l'équipe blanchisserie	Services techniques Services techniques
SVL Gestion de l'équipe des agents de service Gestion de la blanchisserie	Service restauration et hôtellerie
Contrats généraux Nettoyages externes (Centres de santé, vitres...) Fontaines	Services techniques Services techniques
Produits entretien, tenues	Services économiques

Mme Michelle CREACH comprend que le poste mis à l'affichage en juin n'est plus d'actualité alors que Mme MAILLARD est absente depuis 8 semaines et n'a toujours pas été remplacée ce qui devrait être le cas.

Pour M. CORDIER, Mme MAILLARD a été en arrêt 3 semaines et a eu 3 semaines de congés par la suite donc pas de remplacement à prévoir. Mme Michelle CREACH rectifie et dit que l'arrêt a été renouvelé 3 semaines.

Mme Michelle CREACH demande s'il s'agit d'un poste supplémentaire (juin + logisticien) ?

M. CORDIER annonce un CDD de 6 mois en cours mais le poste de logisticien ne sera pas en plus.

M. Franck MONFORT réitère sa demande de fiche de poste.

M. ESNAULT conclut qu'un avis ne sera pas donné aujourd'hui et l'ensemble des élus du CSE confirme.

Point 6 : Information sur la nomination du responsable des Système d'Information

M. CORDIER s'exprime à ce sujet.

Contexte :

Le responsable du département Investissements, Logistique et Numérique voit son temps consacré au département augmenté. M. CORDIER sera donc amené à exercer plus de missions ailleurs qu'au service informatique. Cela lui dégagera du temps pour la gestion des autres services dont il a la charge.

Nomination :

M. Olivier MARC, actuel Responsable Adjoint des Systèmes d'Information devient Responsable des Systèmes d'Information au 1^{er} octobre 2025 ;
Recrutement d'un chargé de mission pour un CDD de 18 mois.

Organisation : M. CORDIER transmet les dossiers sur le 4^{ème} trimestre 2025 ; une journée reste consacrée à l'informatique.

Mme Michelle CREACH demande pourquoi un CDD de 18 mois.

M. CORDIER explique que cela est en rapport avec le développement de l'IA pour le service de planification médicale et des patients. Cela se fera sous la houlette de M. MARC. Actuellement, le travail pour les salariés de ce service est très difficile (travail essentiellement sur des tableaux EXCEL). Il y a une volonté de réagir avec l'IA mais en maintenant le regard humain et la Direction souhaite ne pas prendre de retard à ce sujet.

M. Franck MONFORT demande à M. CORDIER s'il est satisfait de prendre en charge ces nouvelles missions.

M. CORDIER confirme : cela va lui permettre d'être plus proche des autres services même si son métier de cœur est informaticien.

M. Franck MONFORT se demande qui a la charge des caméras de surveillance et pourquoi celles-ci filment les buissons au foyer de Plougastel.

M. CORDIER explique que le service technique est en charge des caméras car cela apporte une valeur ajoutée. Un prestataire en assure le fonctionnement mais sous sa responsabilité.

M. Franck MONFORT apprend que M. CORDIER est en charge de plusieurs services mais dit que cela sera utile pour l'intervention dans les différentes commissions : au CSSCT du 13/11/2025 par exemple.

M. CORDIER répond qu'il ne faut pas hésiter à demander son intervention.

**Départ à 15h04 de M. Norbert CORDIER
Arrivée à 15h05 de Mme Clémence KERNEIS**

Point 19 : Information sur les premières semaines d'ouverture à Kerr Liamm

Mme KERNEIS est invitée à prendre la parole à ce sujet

- Point RH :

Au 1^{er} septembre 2025, 4 maisons sont ouvertes et fonctionnent avec 16 éducateurs familiaux, 24 enfants, 3 coordinateurs et 1 psychologue à mi-temps.

Des difficultés dans le recrutement, nous obligent à repousser l'ouverture de la 5^{ème} maison à partir de la semaine du 20 octobre 2025.

Ce délai nous permet cependant de consolider l'existant.

Mme KERNEIS avoue un démarrage singulier car il faut noter un turn over cet été (7 départs depuis le mois de juin mais tous remplacés). En effet le personnel a pu constater qu'il n'est pas facile de rester 24h/24h avec les enfants et que cela engendre beaucoup de difficultés. L'enjeu actuel est la stabilité de l'équipe : nouveau rythme depuis septembre avec la rentrée scolaire, cela libère du temps pour les réunions, s'occuper de la maison, etc.

Point Technique :

Après 2 mois d'utilisation, certains aménagements sont à effectuer dans les maisons notamment en termes de rangement et stockage.

Il reste également à sécuriser les abords des maisons notamment en lien avec le jeune âge de certains enfants.

La dernière maison bénéficiera donc du retour d'expérience des autres maisons avant son ouverture. Il reste encore des voitures à réceptionner.

Changement dans la gouvernance de Ker Liamm :

- Laetitia POULIQUEN remplace Stéphanie LUCAS depuis le 1^{er} septembre : un changement d'organisation avec 1 seul jour de présence sur Brest et le reste à Plouzévé a été mis en place.
- Travail partenarial engagé avec Action Enfance afin de proposer une nouvelle offre de formation pour les Educateurs Familiaux et un temps commun d'Analyse de la Pratique.

Propositions de formation d'Action Enfance pour compléter les formations à venir :

- Gestion des conflits
- Développement de l'enfant
- Vie en maison.

Ces formations représentent un certain intérêt pour la Fondation.

Mme Claire BOURVEN souligne que les formations annoncées sont différentes de l'accord mis en place et Mme KERNEIS explique que celles-ci viendront les compléter.

Mme Claire BOURVEN demande combien d'heures cela représente.

Mme KERNEIS indique qu'il s'agit de formation de 6 mois fonctionnant par blocs. Elles seront intégrées au PDC 2026. La corrélation reste à faire.

Mme Claire BOURVEN demande où en est le recrutement pour la dernière maison.

Mme KERNEIS explique qu'il est toujours en cours et rappelle qu'il y a un déséquilibre car souvent 2 recrutements sont suivis d'1 départ.

Pour Mme Claire BOURVEN la solution serait peut-être de faire faire les formations avant l'arrivée des enfants.

Mme KERNEIS dit que cela sera fait dès que possible.

M. Franck MONFORT rappelle que la certification QUALIOPI prévoit d'avoir un diplôme d'un organisme certifié donc il s'interroge. Cela sera-t-il fait en situation de travail ?

Mme KERNEIS confirme.

M. Franck MONFORT dit que cela n'est pas ce que la CGT imaginait et elle ne valide donc pas. C'est du bricolage et ces formations ne compteront pas dans les 100h de formation.

Mme KERNEIS indique que rien n'est validé. Il s'agit de propositions faites par Action Enfance. Une analyse de pratique est essentielle. Uniquement 2 organismes de formation sont présents sur le territoire. Pour information les enfants vont arriver pendant les vacances de la Toussaint dans les dernières maisons.

M. Franck MONFORT dit avoir eu des retours de collègues de la Fondations Masse Trevidy qui parlaient d'enfants allant dans un village fratrie et qui s'interrogeaient sur la capacité de celui-ci à prendre en charge les troubles du comportement. Cela l'a interpellé car la Direction a certifié qu'il n'y aurait pas d'enfant concerné par ce type de trouble.

Mme KERNEIS dit qu'il faut se laisser une marge d'analyse sur certains enfants. Nous n'avons pas la maîtrise de l'arrivée de troubles. Il faut se faire confiance et les référents ASE restent dans le groupe.

M. Franck MONFORT met en garde sur des équipes non informées. Il s'interroge également sur le remplacement de la cadre de service : la cadre actuelle vient du secteur sanitaire.... D'anciennes expériences n'ont pas été concluantes. Le processus de recrutement n'est pas classique même si c'est une prise de poste de 4 mois uniquement.

Pour Mme KERNEIS il faut regarder le contexte : il y a eu un départ en plein été de Mme LUCAS et Mme POULIQUEN pouvait prendre la relève. Quel message donnait-on sinon aux équipes sans recrutement d'un responsable ? Le recrutement de Mme POULIQUEN a permis de rebondir rapidement.

M. ESNAULT ajoute que Mme POULIQUEN a de bonnes expériences toutes réussies.

Pour Mme Michelle CREACH cela n'a rien à voir, il s'agit de souligner que cela n'a pas été fait dans les normes.

Mme KERNEIS répond que cela a permis de sécuriser un service en construction en plein été subissant un turn over.

Additif 1 : Avis sur la grille horaire des éducateurs spécialisés du PFS et Point 20 : Avis sur les grilles horaires des éducateurs sportifs du PEAD

PEAD : Mme KERNEIS précise que la grille concerne 1 seul éducateur sportif.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	total
Semaine 1	R	9-13 14-19	9-13 14-19	9-13 14-19	9-13 14-18	R	R	
heures		9h	9h	9h	8h			35h
Semaine 2	9-13 14-19	10-13 14-19	9-13 14-19	9-13 14-19	R	R	R	
heures	9h	8h	9h	9h				35h
Semaine 3	9-13 14-19	10-13 14-19	9-13 14-19	9-13 14-19	R	R	R	
heures	9h	8h	9h	9h				35h
Semaine 4	R	9-13 14-19	R	9-13 14-19	9-13 14-18	9-13 14-19	R	
heures		9h		9h	8h	9h		35h

PFS :

SEMAINE A							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES	9H00-13H/14H-16H00	9H00-13H/14H-16H00	10H/18H00	9H-13H/14H-16H30			
TOTAL HORAIRES	6H	6H	8H	6H30			

SEMAINE B							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES		9H00-13H/14H-16H		9H-13H/14H-16H30	9H00-13H/14H-16H00	9H/17H	
TOTAL HORAIRES		6H		6H30	6H	8H	

SEMAINE C							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES		9H00-13H/14H-16H	10H/18H	9H-13H/14H-16H30	9H00-13H/14H-16H00		
TOTAL HORAIRES		6H	8H	6H30	6H		

SEMAINE D							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
HORAIRES	9H00-13H/14H-16H00	9H00-13H/14H-16H		9H-13H/14H-16H30	10H/18H		
TOTAL HORAIRES	6H	6H		6H30	8H		

Un avis est demandé au CSE :

PEAD :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

PFS :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité pour chacune des grilles.

Départ à 15h45 de Mme Clémence KERNEIS

Arrivée à 15h46 de M. David GUEGUEN, Mme Pauline AMET, M. Matthieu DOUCHAIN et M. Romain ANSQUER

Point 17 : Information sur l'évolution du PASA de Saint Vincent Lannouchen

M. GUEGUEN prend la parole à ce sujet.

Au niveau du **projet d'établissement des EHPAD de la Fondation ILDYS 2023/2027**, l'Axe 1 « Améliorer l'Accompagnement des résidents en proposant des solutions adaptées et en soutenant leurs proches » précise au niveau du Thème 2 « Accompagner les personnes avec des troubles cognitifs » l'objectif d'« offrir un accompagnement adapté aux personnes qui présentent des troubles cognitifs (maladies neurodégénératives et troubles apparentés) ».

L'une des actions retenues pour y parvenir est la **révision du projet d'accueil du PASA**. La crise COVID19 a permis d'innover concernant l'accompagnement des résidents (*Cf expérimentation ci-dessous*).

**Lors de la crise COVID19 les PASA (maintien de certains actes de la vie quotidienne, interventions non médicamenteuses) ont fermé.*

L'expérimentation du PASA en itinérance s'est mise en œuvre dans quelques établissements pour lutter contre l'effet délétère du confinement.

Les résultats de cette expérimentation sont intéressants :

- *Une file active plus importante (60 résidents ont pu participer au PASA itinérant contre 14 en PASA classique)*
- *Une montée en compétence des équipes soignantes du fait de l'amplification des échanges professionnels et des regards croisés*
- *Une diminution très nette de l'anxiété et du NPI-ES médian (recueillir des informations sur la présence de troubles du comportement chez des patients souffrant de démence) et accès aux résidents non éligibles au PASA classique*
- *Le PASA en unité de vie a redonné du sens aux équipes des unités (lisibilité des activités PASA) voire une certaine attractivité du métier d'ASG*

Le **04/09/2025**, réunion avec l'équipe du PASA (ergothérapeute, aides-soignantes, psychologue et Mme AMET, cadre de service) pour échanger sur l'idée de faire évoluer le projet de service. En parallèle, nous avons sur le site de Landivisiau une étude en cours pour accueillir un SMR Gériatrique, l'étude architecturale cible le bâtiment « Lannouchen » (ancien service ODET – foyer logement) qui est à proximité immédiate des locaux du PASA actuel.

M. Franck MONFORT demande si le service restera sur Lannouchen et s'il y a aura des locaux affectés ce que confirme M. GUEGUEN, il précise qu'il y a un travail sur le plan global de l'établissement avec un besoin de mutualisation.

M. Franck MONFORT trouve cela anxiogène pour l'équipe et M. GUEGUEN répond qu'il en a conscience, qu'il communique avec l'équipe concernée pour accompagner au mieux le projet.

M. Franck MONFORT s'interroge sur la disparition de ce service.

M. GUEGUEN répond qu'il n'en est aucunement question dans la mesure où il y a un financement.

Mme Claire BOURVEN demande de combien de salariés est composée l'équipe.

M. GUEGUEN indique qu'il y a 2 ASG (Assistants de Soins en Gériatrie) à 100% et l'intervention à temps partiel d'un cadre de santé, d'une psychologue et d'une ergothérapeute.

**Départ à 15h55 de Mme Pauline AMET et M. David GUEGUEN
Arrivée à 15h55 de M. Julien JEGO**

Point 9 : Avis sur le rétroplanning des opérations de transfert de la maison Saint-Luc vers le site de Pérharidy (report)

M. DOUCHAIN invite M. ANSQUER à prendre la parole à ce sujet.

L'inventaire et le chiffrage des investissements : focus sur le déménagement.

- Un premier inventaire, listant les investissements nécessaires aux futurs services de Cardiologie et Polyvalent Loco-Neuro : meubles, personnels soignants, ...
- Reprise en cours de l'inventaire par les services concernés afin de le préciser par une référence produit et/ou un lien internet, et de chiffrer cet inventaire ;
- Une fois la liste au complet, évaluer les différents temps de livraison pour passer commande au bon moment.

M. ANSQUER déclare que le délai est dans la norme mais il n'y a pas de chiffrage final.

La télémétrie devra être transférée de St Luc en 1 journée mais cela peut se faire rapidement (gymnase + HC) : *point prévu entre l'entreprise et les services techniques en octobre (rdv à programmer).*

Les dossiers médicaux (Sillage) : En dépit du changement de Finess, pas de nécessité de créer de nouveaux dossiers.

Cuisine et restauration :

PERHARIDY	SAINT LUC
+ 20 patients sur Poly LN (au 1er)	Fermeture du restaurant le jour du transfert de la Cardio
+ 35 patients cardio (au RDC) qui déjeunent au self	• Prévoir charriot et plateaux repas pour ○ 15 lits Géria, potentiellement 20 ○ Professionnels du SMR + Centre de Santé = environ 20 personnes ○ + formations PRAP + séjours aidants/aidés

- **A Perharidy** : Nouveau charriot chauffant à acquérir (service en chambre pour les patients les plus complexes + prise en compte du risque type COVID);
- **A St Luc** : Nouveau charriot chauffant à acquérir avant la fermeture du restaurant, et livraison midi et soir;
- **Restauration** : salle à proximité du centre de santé.

M. JEGO prévient que même les salariés devront manger dorénavant « au plateau repas » à St Luc.

Mme Stéphanie QUINIOU déduit que cela va apporter plus de travail aux ASH et aides-soignants.

Mme Michelle CREACH demande qui va amener le chariot ? La pièce de stockage des chariots sur Perharidy n'est pas extensible. Est-ce que cette réflexion a été engagée ?

M. JEGO explique que seule la partie investissement est en discussion, il avoue ne pas en être à ce stade de la réflexion.

Déménagement : l'option privilégiée est la réalisation du déménagement par le service technique car ils sont le mieux placés pour le faire. Trois observations :

- Peu d'équipements lourds, hors équipements du PT (services techniques en mesure de le faire).
- Les lits sont déplacés sur le champ, les équipements légers se transportent sur des charriots mis à disposition pour l'occasion.
- A priori une meilleure organisation et moins d'erreurs de destination, etc., que si réalisé par un prestataire. Par ailleurs, positionnement des équipements directement là où les professionnels souhaitent qu'ils soient à terme (des soignants au départ et à l'arrivée)

Mme Michelle CREACH dit avoir des doutes.

M. ANSQUER rassure et témoigne « d'expériences positives en termes d'ambiance et d'interconnaissance, du fait de la constitution de binômes personnels services techniques / personnels soignants ». Des fiches d'identification existent, afin de préciser départ, destination, responsables, etc.

Mme Michelle CREACH demande en combien de temps le déménagement doit être fait.

M. ANSQUER répond sur 1 week-end.

Mme Michelle CREACH en déduit que les salariés devront revenir sur un week-end et M. Franck MONFORT demande si cela sera compté en heures supplémentaires.

M. ESNAULT indique que cela est à étudier.

Rétroplanning :

M. DOUCHAIN explique qu'il reste encore des travaux à réaliser avant de déménager donc cela ne pourra pas se faire en janvier : décalage d'1 à 1 ½ mois car le chantier n'a pas repris comme prévu à la vitesse et l'intensité habituelle après les congés d'été.

M. ANSQUER précise qu'il y a retard sur la livraison mais pas sur le planning qui a été présenté au CSE en juillet dernier.

M. Franck MONFORT se rappelle de l'ouverture du SMR Pédiatrie à Brest avec des travaux non finalisés et pour lui il est hors de question que cela se reproduise.

M. ANSQUER parle d'un déménagement de la télémétrie en octobre, du déménagement définitif en novembre et d'une mise à l'affichage des postes début octobre.

Mme Claire BOURVEN demande s'il est prévu des réunions avec les équipes.

M. JEGO indique qu'il y a des réunions d'équipe qui existent déjà mais il y aura des temps d'échanges avec elles. Une meilleure projection pourra se faire après l'affichage des postes. Un point mensuel « Transferts 2026 » se mettra en place à l'avenir avec les binômes Cadres de Santé / Chef de Service.

M. DOUCHAIN souligne que depuis le mois d'avril les équipes sont informées.

Mme Claire BOURVEN demande quand est prévu la réponse aux candidatures ?

M. DOUCHAIN donne un délai d'1 à 1 ½ mois et M. JEGO s'engage à ne pas faire durer l'attente car cela va permettre d'avancer dans le projet.

M. DOUCHAIN ajoute qu'il y a de toute façon plus de besoins que de salariés.

M. Franck MONFORT demande s'il y a aura une tolérance pour les congés de début d'année ce que confirme M. JEGO et M. ESNAULT.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 1

Le CSE émet un avis favorable.

Point 10 : Avis sur les effectifs liés aux opérations de transfert de Saint Luc vers Perharidy en 2026

M. DOUCHAIN intervient à ce sujet, il précise que l'avis est reporté au mois prochain mais la présentation peut tout de même être faite.

Effectifs Polyvalent Gériatrique 2026 à Saint Luc : la cardio aura déjà était transférée.

Service SMR Gériatrie 15 lits après transfert - Effectifs envisagés		
Fonction	ETP	Commentaires
Médecin Gériatre	1,00	
Infirmier	4,15	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant	4,85	2 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Infirmier Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Masseur-Kinésithérapeute	1,50	
Ergothérapeute	0,70	
Orthophoniste	0,20	
Psychologue	0,20	
Diététicien	0,30	
Assistant service social	0,30	
Psychomotricien	0,20	
Agent des Services Hospitaliers	3,00	Y compris RDC
	21,18	

Mme Michelle CREACH a bien compris que le personnel devra repostuler mais cela concerne-t-il aussi les diététiciens et psychologues.

M. JEGO explique que ce ne sera pas nécessaire car il s'agit de personnels avec du temps sur d'autres services.

M. DOUCHAIN ajoute que lorsqu'il y aura transfert sur Landivisiau il y aura une remise à 0 et les salariés seront engagés, ils en sont informés depuis le mois d'avril.

M. JEGO indique que les ASH auront en charge la totalité du bâtiment ainsi que le centre de santé.

Mme Michelle CREACH demande des précisions sur la répartition des temps.

M. JEGO parle de 2 salariés le matin et 1 salarié le soir en semaine puis de 1 salarié le matin et 1 le soir le week-end. Pour répondre à Mme Michelle CREACH il confirme qu'il y aura une création de poste au bénéfice du service de bio nettoyage.

Effectifs SMR Cardiologie Perharidy 2026 :

Service SMR Cardiologie après transfert - Effectifs envisagés		
Fonction	ETP	Commentaires
Médecins cardiologues, MG et Ang	3,50	
IPA	0,60	
Infirmier	3,62	1 matin/ 1 ap midi
Infirmier EF	1,31	
Infirmier ETP	1,40	
Infirmier Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Aide-Soignant	3,58	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant PT/HTP commun	0,75	Mutualisation HTP commun
Aide-Soignant Nuit	2,39	1 nuit (Auj mutualisé)
Masseur-Kinésithérapeute	2,00	
APA	2,00	
Ergothérapeute	0,10	
Psychologue	0,20	
Diététicien	1,10	
Assistant service social	0,15	
Agent des Services Hospitaliers	2,00	
	27,09	

M. JEGO annonce qu'il existe un souhait de mutualisé un temps d'aide-soignant avec l'HTP commun car il y a des besoins sur le plateau technique.

Mme Claire BOURVEN souligne que c'est déjà comme cela aujourd'hui.

Mme Claire BOURVEN soulève l'inquiétude des salariés : en effet, ils doivent candidater sur leur propre poste mais celui-ci reste ouvert à d'autres salariés de la Fondation et cela génère du stress.

Mme Michelle CREACH s'interroge : si le salarié ne postule pas, où va-t-il aller ?

M. Franck MONFORT demande des garanties d'entretien pour tout le monde.

Ouverture Poly Locomoteur Neurologie 2026 :

Service SMR Polyvalent Loco-Neuro - Effectifs envisagés		Commentaires
Fonction	ETP	
Médecin MPR	1,00	
Infirmier	3,69	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant	3,69	1 matin/ 1 ap midi
Aide-Soignant Nuit	4,78	2 mutualisées loco
Masseur-Kinésithérapeute	2,00	
Diététicien	0,15	
Ergothérapeute	0,50	
Psychologue	0,15	
Assistant service social	0,15	
Agent des Services Hospitaliers	2,00	
	18,11	

M. DOUCHAIN précise que 2 postes d'AS nuit vont être ajoutés : 1 AS sur le polyvalent et 1 sur le locomoteur et 1 IDE de cardiologie pourra venir en renfort si débordement.

Mme Michelle CREACH comprend alors qu'il n'y aura qu'une seule IDE pour ses 2 services ce que confirment M. DOUCHAIN et M. JEGO.

Mme Michelle CREACH pensait qu'il y aurait 2 AS avec 2 IDE sur ce seul étage.

M. JEGO parle d'un ratio de 30 patients pour 1 AS aujourd'hui, à l'avenir il y aura 3 AS pour 50 patients. Cela semble adapté au profit des patients.

Pour Mme Sonia BODENES cela va poser problème au niveau des IDE de nuit en RTO : transmissions piluliers pour 50 patients et elle n'est pas sûre que le DR MALLAURAN soit d'accord avec cette organisation.

M. DOUCHAIN assure qu'il l'est. Conversion d'un temps AS et d'un temps IDE possible si nécessaire mais à voir d'abord au démarrage de l'activité, à adapter par la suite.

Mme Michelle CREACH demande si la création d'un pool de nuit comme la CGT en a fait la demande il y a quelques mois serait envisageable pour ses services.

M. JEGO répond que des recherches ont été effectuées par le service RH sur les besoins de personnel de nuit et M. ESNAULT déclare qu'il faut poursuivre l'étude en cours sur les modalités de fonctionnement et il faudrait établir une révision de l'accord car il a été dénoncé.

M. Franck MONFORT précise qu'il a été demandé une révision pas une dénonciation.

M. ESNAULT confirme.

M. DOUCHAIN rappelle que le point sur ces effectifs est reporté en octobre.

Point 11 : Information sur les capacités d'accueil du service SMR Cardiologie de Ty yann

M. JEGO poursuit à ce sujet.

Arrivée du Docteur PATIER au 1^{er} Octobre 2025, à 80%, avec augmentation de la file active à 54 présences par semaine :

- Augmentation de 1 patient/groupe soit 6 patients/jour en plus soit 30 patients/semaine
- Développement de la prise en charge de la prévention primaire 6 groupes de 4 patients soit 24 patients /semaine : patients n'ayant pas eu d'évènement cardiaque mais ayant des pathologies ou facteurs de risques associés (diabète, etc...).

Par nécessité pour mener à bien ce projet, il fallait augmenter l'espace et les locaux du service informatique vont être investis. Le service informatique sera donc déplacé.

Mme Michelle CREACH déclare qu'il faut tenir informée l'équipe du service informatique.

M. JEGO dit que c'est le cas même s'il a tardé à le faire. Les locaux qui leur ont été attribués sont mieux adaptés en termes de conditions de travail.

Mme Michelle CREACH rappelle que le point a été mis à l'ordre du jour en raison d'un projet concernant les médecins qui seraient amenés à consulter au Centre de Santé de St Thégonnec.

M. JEGO déclare que ce projet est obsolète.

Effectifs :

	AUGMENTATION PATIENTS hebdomadaire: + 54
MIKDE	0,7
APA	0,5
IDE	0,9
PSYCHOLOGUE	0,1
ASSISTANTE SOCIALE	0,05
TABACOLOGUE	0,1
DIETETIQUE	0,2
SECRETARIAT	0,2
CARDIOLOGUE	0,8

Mme Manon HUMILY comprend bien que l'occupation des locaux actuels devrait être temporaire mais avec les retards des travaux (délai de 2 à 3 mois qui passent à 8 – 9 mois) et l'augmentation du nombre de patient, cela va devenir précaire car les locaux ne seront plus adaptés pour accueillir autant de monde.

M. JEGO ne pense pas car il y a une recherche d'activités extérieures.

Mme Manon HUMILY relate qu'il y a beaucoup de prises en charge individuelles : éducation thérapeutique, séances kinés, consultation tabaco, etc.... cela laisse peu d'espace pour faire de l'administratif.

M. JEGO se veut rassurant, la suite sera meilleure.

Mme Manon HUMILY demande à partir de quand le nombre de patient sera augmenté.

M. JEGO parle du mois d'octobre et pour répondre à Mme Manon HUMILY il précise que le service informatique devra déménager le dernier week-end de septembre.

M. DOUCHAIN dit que c'est dans l'intérêt de tout le monde et que le retour du DR PATIER est une chance.

Mme Manon HUMILY souligne que la salle de pause va devenir trop petite pour les patients.

Mme Claire BOURVEN demande des précisions sur les temps de secrétariat.

M. JEGO répond qu'il est compliqué d'en donner car les secrétaires se répartissent les temps sur différents services.

M. Franck MONFORT dit qu'il serait intéressant de calculer le ratio par patient pour optimisation.

M. JEGO s'engage à le faire.

Point 12 : Avis sur les projets d'établissement sanitaires de la Fondation 2025/2029

Mme Michelle CREACH demande s'il est possible de présenter le point aujourd'hui et d'émettre un avis le mois prochain car le volume du document est important à étudier.

Pour M. DOUCHAIN c'est embêtant car le calendrier des instances est serré.

M. Franck MONFORT remarque que la Conseil d'Administration a validé avant le CSE. Cela ne doit pas se passer de cette façon. Il ne comprend pas.

M. ANSQUER présente les diapositives :

Une démarche en plusieurs temps :

1. Une phase de diagnostic

- Analyse des besoins
- Analyse des évolutions attendues
- Analyse du positionnement des établissements sanitaires de la Fondation, de l'évolution de l'activité des différents services
- Analyse des activités de la Fondation ILDYS dans son environnement
- Un COPIL de restitution le 12 décembre 2024

2. Une phase de consultation

- Elaboration du contenu des projets de services par les interlocuteurs concernés (chefs de service, cadre de santé, ...)
- Sur la base d'une trame précisant les sujets à développer

3. Une phase de construction du PES

- Intégration des piliers et ambitions du projet stratégique de la Fondation Ildys au sein du PES
- Vérification de la cohérence entre les grands axes du PES (et notamment ses projets clés d'évolution de l'offre), le PRS et les SROS, et les besoins que nous identifions

- Vérification de la cohérence du PES avec les arrêtés d'autorisation, les conventions, les orientations du CPOM
- 4. Une phase de rédaction du PES**
 - Organisation d'une navette de correction entre les chefs de projet et les chefs de service et cadres de service, afin de s'assurer de la bonne intégration au document final des projets de service transmis.

La trame de rédaction retenue pour les projets de service était la suivante :

- Présentation du service : Etat capacitaire / Niveau d'activité / etc ;
- Orientations médicales et modalités de prise en soins : Les profils de patients, pathologies « cibles » du service, et modalités de prise en charge ;
- Parcours et partenariats : Focus sur les adresseurs, partenaires des prises en charges, et structures d'aval ;
- Projets stratégiques : Actions et projets d'évolution sur les 4 années à venir.

Les axes stratégiques du projet :

- 1. Contribuer à une offre territorialisée, graduée et coordonnée de SMR**
 - ❖ Objectif : Adapter l'offre aux besoins réels du territoire en collaboration avec les acteurs de santé locaux et en rendant les patients acteurs de leur prise en charge.
- 2. Développer des filières spécialisées gériatriques, pédiatriques et oncologiques**
 - ❖ Objectif : Développer et mieux intégrer ces filières aux besoins du territoire pour assurer une prise en charge spécialisée, coordonnée et sécurisée
- 3. Optimiser la pertinence et la continuité des soins**
 - ❖ Objectif : Réaliser le bon soin, via des prises en charge adaptées et efficaces avec un système d'information partagé et sécurisé.
- 4. Fluidifier les parcours de soins**
 - ❖ Objectif : Prévenir les ruptures de parcours
- 5. Intégrer le numérique, la télé rééducation et les pratiques innovantes**
 - ❖ Objectif : Moderniser les pratiques de soins en intégrant les nouvelles technologies et en développant des outils numériques partagés.

Diagnostic :

- Diagnostic territorial
- Offre de soins du territoire
- Offre de soins des établissements de la Fondation Ildys

Fondamentaux du projet :

- De nouvelles activités reconnues par l'ARS Bretagne lors de la réforme des autorisations de SMR permettant davantage de répondre aux besoins des populations ;
- Les nouveaux enjeux territoriaux et les objectifs du PRS.3

Notamment affronter le mur du vieillissement populationnel et des pathologies chroniques

- Les axes stratégiques

Les projets de services :

→ **Les services de SMR adultes de Roscoff**

- SMR Locomoteur
- SMR Polyvalent Loco-Neuro (2026)
- SMR Neurologique
- SMR Nutritionnel et Respiratoire
- Centre Lourd d'Hémodialyse
- SMR Cardio-vasculaire (*site St Luc*)
- SMR Gériatrique (*site St Luc – avenir SVL*)
- Le plateau ambulatoire (*HTP Loco / Neuro / Cardio / Nutri / Respi / Onco ; HJ ; Consultations externes*)

- **Les services de SMR adultes de Brest**
 - SMR Addictologie
 - SMR Adultes - spécialités polyvalent, gériatrie et oncologie
 - Le plateau ambulatoire (*HTP Nutri / Cardio / Gériatrie / Oncologie / Futurs Loco Neuro*)
- **Les services de SMR Pédiatriques**
- **Les dispositifs mobiles**
- **L'hôpital de proximité**

Nouvelles propositions de structuration :

- **Les projets des services médico-techniques**
 - L'innovation en rééducation
 - Les explorations fonctionnelles
 - La pharmacie à Usage Intérieur
 - Le projet des secrétariats médicaux
 - Le projet des psychologues
 - Le projet des assistantes sociales
- **Le projet du Pôle Ressources**
- **Le projet des usagers**
- **Le parcours patient en SMR**
- **Plan des projets de service**

Le nom du service

- Les capacités du service + Présentation sommaire
 - Les objectifs de rééducation principaux
 - Les spécificités de prise en charge (dont expertises)
 - L'insertion dans l'offre en place
 - Les actions et projets du service
- **Autres éléments à propos du PES**
- Des projets de service de 2 à 3 pages
 - Les actuels projets de service (détaillés) deviennent des annexes, à considérer comme des documents source / de référence

M. ANSQUER conclut en déclarant que tout le travail fourni est en lien avec les axes stratégiques.

Mme Claire BOURVEN demande si les documents sont disponibles pour les salariés sur intranet.

M. DOUCHAIN dit qu'ils le seront quand ils seront validés mais il y a du retard et M. ANSQUER dit qu'ils iront ensuite au service de communication qui les retravailleront pour les rendre plus agréables.

Mme Claire BOURVEN explique ne pas avoir eu le temps comme la CGT d'étudier les documents.

Mme Manon HUMILY souhaiterait de son côté relire la partie qui concerne la QVT car c'est important.

M. DOUCHAIN se dit déçu car les documents ont été transmis il y a 15 jours et les autres instances ont pu les valider.

Pour Mme Claire BOURVEN le document n'est pas complet et M. DOUCHAIN et M. ANSQUER parlent de projet à creuser dans le cadre du plan de mise en œuvre.

M. DOUCHAIN rappelle qu'il s'agit d'une synthèse (document de 1500 pages si complet).

Mme Manon HUMILY parle du chapitre sur le SMR LOCOMOTEUR et NEUROLOGIE mis en place à l'avenir sur le site de Ty Yann. Elle demande s'il y a les autorisations ce que confirme M. DOUCHAIN.

Mme Claire BOURVEN quant à elle parle du patient partenaire en cardio qui anime des éducations thérapeutiques. Est-ce que cela signifie que ce type de prestation remplacera les interventions des IDE ?

M. DOUCHAIN explique que c'est une pratique qui se démocratise et notamment en addictologie et en cardiologie. Cela représente un partage bénéfique du retour d'expérience. La prestation n'est pas rémunérée mais il peut y avoir un dédommagement des frais.

M. Kevin MOAL souhaite comprendre : à qui est destiné ce document ?

M. DOUCHAIN indique qu'il est destiné à l'ensemble des salariés, des autorités (HAS, ARS...) et permet une projection à 5 ans.

M. Kevin MOAL demande comment sont déterminés les axes.

M. DOUCHAIN indique qu'ils le sont à travers les actions publiques et les axes du territoire notamment. Il y a une mise en phase pour une cohérence avec les besoins de la population.

Pour M. Kevin MOAL il s'agit donc de répondre à des demandes des instances.

M. DOUCHAIN confirme et ajoute que cela est utile pour les appels à projet.

M. Kevin MOAL souligne que cela peut être une contrainte pour les services : il donne l'exemple des téléconsultations en addictologie qui sont un échec.

Pour M. DOUCHAIN, il y a pourtant un bénéfice supérieur au risque pour le patient (exemple : évite les déplacements). Il faut le bon exemple pour que chacun se l'accapare ainsi qu'un outil numérique adapté.

Mme Claire BOURVEN demande qui est en charge de diffuser les flyers du SMR pédiatrie et M. DOUCHAIN note que c'est une bonne remarque.

Mme Manon HUMILY souligne qu'il est prévu sur la QVT une reconnaissance et une valorisation de 5 points. A quoi doit-on s'attendre ?

M. ESNAULT précise qu'il ne s'agit pas de rémunération mais d'un travail sur les parcours professionnels (formations, etc). Cela fait partie intégrante du projet social : décliner un certain nombre d'actions et mise en place d'accords avec le CSE.

L'avis est donc reporté ultérieurement.

Point 13 : Information sur les gouvernances temporaires sur les sites et service du Pôle Sanitaire

M. JEGO prend la parole à ce sujet et présente les modifications temporaires :

Responsables des sites => 31/12/2025

- Julien JEGO Responsable Multi-Sites Ty Yann & Perharidy
- Romain ANSQUER, Responsable de Site Adjoint Perharidy

Pédiatrie => 30/01/2026

- Mélanie RENAUD IDEC Ty Yann
- Patricia LAZENNEC à 40% sur le site de Perharidy et 60% sur le site de Ty Yann
- Recrutement d'un(e) IDEC en cours à 50% sur Perharidy

Mme Claire BOURVEN s'informe sur la suite de la fin de mission de Mme LAZENNEC sur Ty Yann : y-aura-t-il successivement le recrutement d'un nouveau cadre ?

M. JEGO confirme.

SMR Polyvalent Brest => 31/12/2025

- Rosenite RIETSCH faisant fonction de cadre (Poly/Cardio)
- Christophe VANNEREUX IDEC

Village Fratrie => 31/12/2025

- Laetitia POULIQUEN Responsable de Service

Mme Claire BOURVEN estime que la charge de travail de Mme RIETCH est élevée (cardiologie et polyvalent).

M. JEGO estime qu'elle connaît bien les services et ce n'est que temporaire.

Mme Michelle CREACH demande ce qu'il se passera au retour de Mme POULIQUEN en janvier.

M. JEGO déclare que tout sera remis en place comme précédemment.

Mme Michelle CREACH annonce qu'un point devra se faire en décembre pour la suite de l'année.

Point 14 : Avis sur la présentation des objectifs stratégiques du CPOM

M. DOUCHAIN présente le sujet.

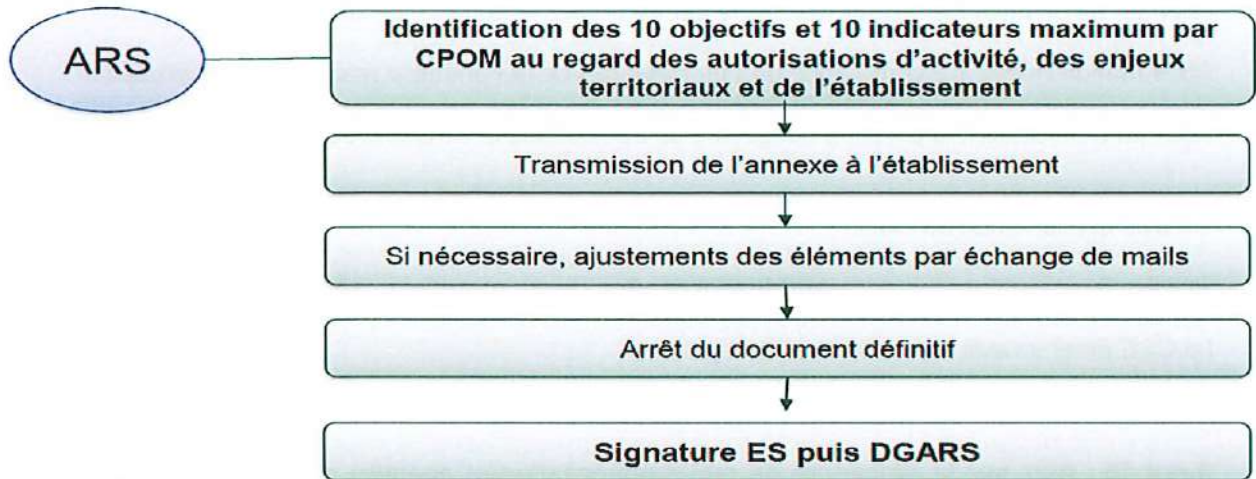
Le CPOM socle a été signé fin 2023 et aujourd'hui on note des évolutions de la structuration des annexes depuis la parution du décret d'application du 25/02/25.

Structuration des CPOM bretons

	Thématique
Annexe 1	Objectifs stratégiques
Annexe 2	Reconnaitances contractuelles → <i>actualisation au fil de l'eau</i>
Annexe 3	Financements → <i>actualisation au fil de l'eau</i>
Annexe 4	Habilitation à l'aide sociale (avec les CD volontaires) → <i>n'a pas vocation à être modifiée</i>
Annexe 5	Permanence des soins → <i>formalisation à l'issue des travaux en cours</i>
Annexe 6	Fluidification des parcours de soins, notamment en aval des structures des urgences [...] et admissions directes non programmées dans les services hospitaliers
Annexe 7	Cybersécurité
Annexe 8	Ressources humaines en santé → <i>contrats NPC2 (pour les ES concernés)</i>

Il y a une perte de sens du CPOM aujourd'hui car il s'agit de cocher des cases dans une liste qui nous correspond le mieux sans moyens associés.

Méthodologie proposée :



Les objectifs stratégiques énoncés par le Ministère :

M. DOUCHAIN se dit déçu car il n'y a pas de moyens associés et que des objectifs déjà remplis :

Annexe 1 :

ANNEXE 1 - OBJECTIFS STRATEGIQUES CPOM 2024-2028 - 290000546 - FONDATION ILDYS					
	OBJECTIF	INDICATEUR	Etablissement(s) concerné(s) (le cas échéant)	EVALUATION	
				Résultats à mi-parcours	Résultats à échéance
1	Maladies cardio-neuro-vasculaires : Réduire les risques de rupture de parcours en sortie d'hospitalisation pour les patients insuffisants cardiaques	Taux de patients IC admis en SMR (HDJ ou HC) dans les 3 mois après un séjour pour Insuffisance Cardiaque Aigue	Ty Yann St Luc puis Perharidy		
2	Maladies cardio-neuro-vasculaires : Faciliter l'accès à un programme de rééducation post AVC	Taux de patients AVC admis en SMR A partir de "via Trajectoire" sanitaire, extraction des délais de demande de pec, de réponse du SMR et de la date d'admission par rapport à la date d'entrée en MCO (séjour index)	Perharidy		
3	Maladies chroniques (dont IRC et obésité) : Participer à la filière régionale de prise en charge de l'obésité	Convention formalisée avec le GSO Nombre de dossiers soumis en RCP de recours Régional/RCP réalisés par IES dans le cadre de la prise en charge de l'obésité	Perharidy Ty Yann		
4	Géronte : Favoriser le développement du repérage et de l'évaluation des fragilités (projet ICOPE) chez les personnes âgées et/ou vieillissantes de votre territoire en concertation et en lien avec les équipes de premier recours.	Nombre d'évaluations (STEP 2) ICOPE réalisés	St Luc Ty Yann		
5	Personnes handicapées : Evaluer et améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap	Nombre de consultations Handiaccès réalisées	Perharidy		
6	Prévention et promotion de la santé : Vaccination des professionnels de santé	Taux de vaccination des professionnels de santé	Tous		
7	Soins palliatifs : Favoriser la formation, l'information et la sensibilisation sur la fin de vie, auprès des professionnels, afin de garantir des soins et un parcours de qualité ainsi que le respect des droits des usagers	Pourcentage de professionnels formés/informés/sensibilisés à la démarche des soins palliatifs par an et par établissement	Tous		
8	SMR : Déployer l'offre de SMR polyvalent et gériatrique	Taux d'occupation	Ty Yann St Luc puis Perharidy		
9	SMR : Participer à la structuration territoriale de l'offre de SMR spécialisé (digestif, pédiatrique, addictologie)	Nombre de conventions de coopération précisant les modalités de prise en charge dans le cadre d'un parcours	Ty Yann Perharidy		
10	Qualité et sécurité des soins : Promouvoir la démarche et la culture éthique auprès de l'ensemble des équipes dans toutes ses dimensions	Pourcentage de professionnels formés à la démarche et à la réflexion éthique par an et par établissement	Tous		

Mme Manon HUMILY parle du taux d'occupation : la file active est à regarder. C'est triste car c'est le seul indicateur : si un médecin se trouve en arrêt il n'y a pas d'entrée.

M. DOUCHAIN explique que les pourcentages sont quantitatifs et non qualitatifs. C'est un système qui est

fait pour ne pas financer mais il est à faire car il est dans le code de la santé.

Mme Manon HUMILY a conscience qu'il ne s'agit pas de la Fondation mais c'est insatisfaisant.

Pour M. DOUCHAIN, la politique budgétaire se traduit dans le CPOM avec les difficultés du budget public.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 2

CONTRE : 9

Le CSE émet un avis défavorable à la majorité.

Point 15 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) agent(e) des services à l'EHPAD de La Source

M. ESNAULT s'exprime à ce sujet.

Situation contractuelle :

Embauche en CDI en février 2022

Fonction actuelle : Agent des Services Hospitaliers

Exposé des faits :

En arrêt de travail de mai 2024 à aout 2025.

Le médecin du travail a rendu un avis d'inaptitude le 02/09/2025 dans le cadre de sa visite de reprise.

Le (la) salarié n'a pas souhaité d'entretien avec CORESO. Il n'y a pas de mobilité géographique possible et pas de souhait d'un travail en secrétariat. Sa réflexion sur ses perspectives professionnelles est une formation chauffeur de bus à partir du 15/10/2025.

Un avis sur ce reclassement est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 10

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à l'unanimité.

M. ESNAULT demande les raisons de ce choix et Mme Michelle CREACH explique qu'il n'y a pas eu de possibilité de rencontrer le (la) salarié (e) ce qui aurait été préférable.

Point 16 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) aide-soignant(e) à l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Situation contractuelle :

Embauche en CDI en janvier 1983.

Fonction actuelle : Aide-Soignant(e)

Bénéficiaire d'une RQTH (catégorie 2) et maladie professionnelle reconnue depuis janvier 2021.

Exposé des faits :

Arrêts de travail pour maladie ordinaire et maladie professionnelle réguliers depuis janvier 2021 jusqu'en septembre 2025.

Le médecin du travail a rendu un avis d'inaptitude le 08/09/2025 dans le cadre de sa visite de reprise.

Un départ en retraite est programmé dans 8 mois et il n'y a pas de souhait de retour mais un souhait de licenciement.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Michelle CREACH suggère que la demande de prime OETH soit faite avant le départ du salarié.

M. ESNAULT approuve.

Point 18 : Retour sur l'information du projet d'acquisition de Keraudren

M. ESNAULT transmet au CSE les dernières nouvelles données par Mme BLAIZE : les négociations sont toujours en cours (discussions en cours entre BMH, la mairie de Brest et le CCAS) mais les perspectives sont bonnes. Toutefois il faut être prudent tant que cela n'a pas abouti.

Point 3 : Retour sur la CSSCT du 11 septembre 2025

M. ESNAULT invite Mme Marion FLOC'H à faire la synthèse de la réunion.

1. Compte-rendu de la CSSCT du 15/05/2025
2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 2^{ème} trimestre 2025 : *65 accidents du travail (beaucoup en lien avec la manutention) et 365 arrêts de travail.*
3. Point d'avancement des DUERP 2024 et 2025 : DUERP faites pour la majorité des EHPAD (reste 3 traversées pour La Retraite), en cours pour le social et pour le sanitaire il reste 2 traversées à programmer sur Ty Yann et 8 sur Perharidy.
4. Mise en place « d'un temps d'échauffement » avant la prise de poste : *auparavant l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen organisé un temps d'échauffement avant la prise de poste. Me CSSCT serait favorable à retrouver cette dynamique et un essai sur un établissement pourrait être envisagé.*
5. Bilan FSEI 2025 et demande de transmission des FSEI en lien avec les conditions et la santé au travail :
 - o Sanitaire : pas de gravité à signaler
 - o Medico-social : problème de désorganisation
 - o Social : FSEI faites pour violence avec 2 CREIX pour l'année 2025
6. Retour des enquêtes paritaires (centre de santé Morlaix) : suivi des préconisations
7. Procédure en cas de forte chaleur
8. Information sur les effectifs au sein du SMR Neurologie (IDE et AS) : *beaucoup d'absences en période estivale ayant généré pour les aides-soignantes une moyenne de 15 jours en sous-effectif pour les mois de juin, juillet et août. Les IDE du SMR Neurologie sont elles aussi en souffrance.*
9. Bilan des essais de l'exosquelette sur la lingerie : *essais non concluant, autres tests à programmer ultérieurement.*
10. Mesures afin de diminuer les bruits des chariots chauffants en pédiatrie : *relance pour programmation d'un test faite : mesure de perte de chaleur entre le self et le service. Décision à prendre en fonction du résultat.*
11. Demande d'achat de bureaux élévateurs pour les personnes travaillant beaucoup en position assise : *enquête à faire auprès des salariés pour voir s'il y a un intérêt à faire ce type d'achat. Par*

la suite une étude du coût serait à prévoir.

12. Retour sur le groupe de travail relatif aux risques chimiques :
 - o *Medico-social : liste des produits et services identifiés, reste à identifier la fréquence d'utilisation*
 - o *Social : peu de produits mais identification faite*
 - o *Sanitaire : il reste quelques produits encore à identifier et la fréquence d'utilisation à établir.*
13. Actualité des travaux immobiliers, avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT et questions diverses des élus
14. DATI du site de Perharidy (changement de fonctionnement)
15. Information sur l'organisation du déménagement du site de Saint Luc
16. Date de la mise en place de l'eau chaude du gymnase sur le site de Roscoff (prévue pour juin 2025)
17. Suivi des travaux gymnase du site de Roscoff (mise en place des paniers de basket, buts de hand, panneaux d'affichage)
18. Nouveau WC patient au gymnase de Roscoff (mise en place de la sonnette d'urgence et barre de seuil pour y accéder)
19. Régularisation du système eau chaude/ eau froide dans les douches de la piscine sur le site de Roscoff
20. Carrelage abimés / fissurés à plusieurs endroits à la piscine du site de Perharidy
21. Mise en place d'une fontaine à eau sur le secteur consultation externes sur le site de Roscoff
22. Fuite d'eau garage CSE de Roscoff
23. Mise en place d'une VMC dans le local linge sale à côté de la lingerie

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025

M. ESNAULT déclare qu'il n'y a pas de modification à déclarer ce mois-ci.

Les débats étant clos, la séance est levée à 18h37. La prochaine réunion aura lieu le mardi 14 octobre 2025 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

